

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mil vingt et un**, le **quinze** du mois d'avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la communauté de communes COMBRAILLES, SIOULE ET MORGE, s'est réuni en session **ordinaire** à la salle polyvalente située à **Champs**, sous la présidence de Monsieur Sébastien GUILLOT, Président,

Date de convocation : 07/04/2021

Présents :

Membres Elus : MM. & Mmes CAUDRELIER-PEYNET Valérie, CHAMPOUX Nathalie, DA SILVA Sidonio, DOSTREVIE Corinne, FABRE Jean-Louis, GUILLOT Sébastien, LEFOUR Maryse, MANUBY Didier, MARTIN Roland, MUSELIER Jean-Pierre, PERRET Delphine, PERRIN Julien, PIEUCHOT-MONNET Chantal, RAFFIER Christian.

Membres Nommés : MM & Mmes AUBIGNAT Michel, BLANC Mireille, CHABRIER Laëticia, CLEMENT Julie, DELVINCOURT Béatrice, DERIGON Dominique, DURANTEL Sylvie, ECLACHE Valérie, GRANET Séverine, GUEYTON Christiane, LAMAISON Marie-Hélène, LEYMARIE Josette, MATHEY Françoise-Paule, RAYNAUD Isabelle.

Procurations : M. BOULEAU Bernard a donné procuration à Mme PIEUCHOT-MONNET Chantal, M. CHARBONNEL Pascal a donné procuration à M. MANUBY Didier.

Absents/excusés : MM. & Mmes BOULEAU Bernard, CHARBONNEL Pascal, MAHIEU Catherine, NONY Marie-Anne, VIALANEIX Michèle.

Nombre de personnes titulaires : 33

Nombre de personnes présentes : 28

Nombres de suffrages exprimés : 30 dont 2 procurations

Dûment convoqué dans les conditions prévues à l'article R. 123-16 et R. 123-17 du Code de l'action sociale et des familles, en vertu de l'article R. 123-17 du Code de l'action sociale et des familles, le Conseil peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil, **Mme Julie CLEMENT** a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Le compte rendu du Conseil d'Administration du 14 Décembre 2020 est approuvé à l'unanimité.

POINTS AJOUTÉS À L'ORDRE DU JOUR AVEC L'ACCORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Demande d'aide financière exceptionnelle pour l'achat d'un dispositif de motorisation

DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT :

Décision du Président N°2021-001 : contrat de mise à disposition longue durée d'un véhicule (type minibus 9 places) par l'entreprise Intermarché de COMBRONDE à titre gratuit du 24/01/2021 au 24/01/2022 pour les actions sociales du CIAS.

DOSSIERS À L'ORDRE DU JOUR :

1 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RESSOURCES HUMAINES

D20210401 Adhésion à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitudes physique des agents proposée par le CDG 63

Dans le cadre de l'exercice de la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitudes physique des agents proposée par le CDG 63, le Centre de Gestion accompagne la collectivité locale en la conseillant dans le domaine statutaire et en matière d'indisponibilité physique des agents publics. Cette mission repose sur une prise en compte des situations individuelles des agents et des conseils personnalisés du Centre de Gestion au profit de la collectivité locale.

La collectivité locale s'engage, à informer le Centre de Gestion des éléments nécessaires à la compréhension de la situation administrative de l'agent et à lui communiquer tout document nécessaire à l'étude du dossier et à l'accompagnement.

Au sein du Centre de Gestion l'exercice de cette mission est assuré par le Pôle Santé et Sécurité au travail, et, plus précisément, par un agent spécialisé dans le conseil juridique en matière de santé au travail.

La réalisation de cette mission doit faire l'objet d'une demande expresse de la collectivité locale auprès du Pôle Santé et Sécurité au travail du Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion se réserve la possibilité de refuser la prise en charge d'une tâche qui ne serait pas prévue dans la convention. Il se réserve également le droit de ne pas traiter un dossier dont les informations seraient incomplètes ou lorsque la demande aurait pour objet de le faire participer à la réalisation d'une illégalité.

Il est précisé que dans le cadre de cette mission, le Centre de Gestion assure un rôle de conseil et d'accompagnement.

En outre, et dans les dossiers pour lesquels un contentieux sera engagé, le Centre de Gestion se réserve le droit de ne pas intervenir.

Le Centre de Gestion n'est pas tenu à une obligation de résultat mais à une obligation de moyens. Ainsi, ni l'agent, ni son employeur, la collectivité locale, ne pourront engager la responsabilité du Centre de Gestion si cet accompagnement personnalisé n'aboutissait pas à la situation souhaitée par l'agent et/ou son employeur.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 24 modifié par la loi 2007-209 du 19 février 2007,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2014-47 en date du 5 décembre 2014 instaurant une mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2020-33 en date du 30 juin 2020 approuvant les termes de la nouvelle convention d'adhésion à la mission d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique à intervenir entre le Centre de gestion et les collectivités et établissements qui souhaiteront adhérer à cette mission facultative pour la période 2021/2023,

Considérant la nécessité pour la collectivité de bénéficier d'un accompagnement dans la gestion administrative des situations d'inaptitude physique des agents publics, compte tenu notamment de la complexité statutaire de ces problématiques,

Considérant les compétences dont dispose le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme pour réaliser cet accompagnement,

Considérant la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude des agents exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme et détaillée dans la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant le barème tarifaire applicable à cette mission facultative, tel que rappelé ci-dessous :

Nombre d'agents publics	Tarifs par collectivité et par an
1 à 4 agents	50 euros
5 à 9 agents	100 euros
10 à 14 agents	150 euros
15 à 19 agents	220 euros
20 à 29 agents	300 euros
30 à 59 agents	500 euros
60 à 99 agents	800 euros
100 à 199 agents	1 500 euros
200 à 299 agents	2 200 euros
300 à 599 agents	3 000 euros
600 à 999 agents	3 700 euros
1 000 agents et plus	4 500 euros

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADHÈRE à compter du 1er janvier 2021 à la mission facultative d'accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique des agents proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme
- PREND ACTE que le barème actuel prévoit une tarification liée au nombre d'agents publics de la collectivité,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme, d'une durée de 3 ans,
- INSCRIT les crédits correspondants au budget de la collectivité, selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion.

D20210402 : Régularisation rétroactive à la suite de l'avis du comité médical pour un agent du SAAD

A l'expiration d'un congé de maladie, un fonctionnaire ne peut pas reprendre sans l'avis favorable du comité médical départemental. A défaut, il est reclassé, placé en disponibilité ou à la retraite et conserve un demi-traitement jusqu'à la décision de la collectivité.

→ **Article 17 et 37 du décret n°87-602 du 30 juillet 1987.**

Suivant une jurisprudence constante, même si la décision de reprise ou de réintégration, de reclassement, de mise en disponibilité ou de mise à la retraite pour invalidité rétroagit à la date de fin des congés de maladie, elle n'a pas pour effet de retirer le maintien du demi-traitement, qui reste définitivement acquis à l'agent.

→ **Conseil d'Etat CE n°412684 commune du Perreux-sur-Marne du 9 novembre 2018.**

Sur ce fondement la Cour confirme le droit à l'agent au maintien de la rémunération versée. Des indemnités journalières ne peuvent donc pas s'y substituer, ni le compléter, avant le prononcé de la disponibilité. En revanche, une fois la mesure définitivement arrêtée, la rémunération est interrompue et l'agent peut bénéficier d'un complément au titre des IJ dans les conditions fixées par le régime de la sécurité sociale de l'agent, ou le cas échéant d'une pension d'invalidité de la part de la CPAM.

→ **Décret n°60-58 du 11 janvier 1960 pour les territoriaux.**

→ **CAA Lyon n°16LY02871 M.G du 3 octobre 2019.**

En l'espèce, suivant l'alerte de M. JOUBERT du centre de gestion (CDG), la demande de remboursement de demi-traitement formalisée auprès d'un agent du SAAD, pour la période du 12/08/2020 au 30/11/2020 n'est pas légale. Cette démarche ne peut être poursuivie au risque d'un recours.

Néanmoins, la rapidité d'instruction par le service et d'examen des dossiers par le comité médical est un élément essentiel de bonne gestion. Les difficultés sont accrues par l'augmentation du délai qui s'écoule entre la demande de congé et la décision de la collectivité, selon l'avis du comité médical.

Pour limiter l'impact financier, il faudra veiller à :

1. La rapidité du traitement des dossiers au sein du service RH,
2. La problématique des dossiers incomplets transmis aux instances médicales, avec un suivi effectué en lien avec les agents.

Les instances médicales départementales ont été alertées, par la collectivité, sur la nécessité d'améliorer la rapidité d'examen des dossiers pour limiter l'impact financier sur le budget des collectivités.

Remarque : Les règles et procédures du contrôle médical des fonctionnaires prévoient des modalités de fonctionnement des instances, avec au besoin l'organisation des séances au moins deux fois par mois et en évitant l'absence de réunion pendant la période estivale.

Or, dans notre département, les réunions du comité médical sont mensuelles. Parfois, les séances sont reportées faute de quorum, voir décalées, notamment en lien avec la crise sanitaire.

La transmission du dossier de saisine par le Service RH doit être complété par le dossier médical, avec avis du médecin traitant, avant que ne débute son instruction, ce qui peut aussi rallonger le début de l'examen de la demande.

Ex. cas concret :

Le dossier de saisine a été adressé le 03/02/21 au comité médical, resté en attente des éléments du médecin traitant jusqu'au 22 février.

Du coup, la demande est en suspend et ne sera pas présentée au comité médical avant le mois de mars.

Le temps que le PV ne revienne, l'agent sera payé pendant au moins deux mois à demi-traitement.

L'agent était redevable de la somme de 987,27 € correspondant au remboursement du maintien dérogatoire de son demi-traitement dans l'attente de l'avis du Comité médical, pour la période du 12/08/2020 au 30/11/2020.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ANNULE la régularisation rétroactive d'un montant de 987,27 € pour l'agent du SAAD, étant donné les recommandations du centre de gestion, les Article 17 et 37 du décret n°87-602, le décret n°60-58 ainsi que Conseil d'Etat CE n°412684,
- APPLIQUE cette règle à l'ensemble des agents du CIAS.

D20210403 : Evolution du tableau des effectifs du CIAS

Il est proposé de modifier rétroactivement le tableau des effectifs pour permettre la stagiairisation de Monsieur B. qui est agent au service enfance-jeunesse de la communauté de communes et agent à l'EHPAD de Combronde. Il est proposé l'ouverture d'un poste d'adjoint technique à 8,5/35^{ème} et la fermeture simultanée du poste d'agent social qu'il occupait à 8,5/35^{ème} au sein de l'EHPAD de Combronde afin qu'il soit sur un poste, grade et filière similaire.

Cette modification intervient rétroactivement au 15 mars 2021.

Étiquettes de lignes	Nombre de postes ouverts (Effectif budgétaire)	Nombre de postes pourvus	Somme d'ETP
AIDE À DOMICILE	56	56	37,0
Adjoint administratif	2	2	2,0
POSTE 35/35EME	2	2	2,0
Adjoint administratif principal 2 cl	2	2	2,0
POSTE 35/35EME	2	2	2,0
Agent social	39	39	23,5
POSTE 12/35EME	3	3	1,0
POSTE 13/35EME	2	2	0,7
POSTE 14/35EME	1	1	0,4
POSTE 15/35EME	4	4	1,7
POSTE 16/35EME	2	2	0,9
POSTE 17,31/35EME	1	1	0,5
POSTE 17,5/35EME	1	1	0,5
POSTE 18/35EME	1	1	0,5
POSTE 19/35EME	1	1	0,5
POSTE 20/35EME	3	3	1,5
POSTE 22/35EME	1	1	0,6
POSTE 27/35EME	3	3	2,3
POSTE 28/35EME	5	5	4,0
POSTE 33/35EME	1	1	0,9

POSTE 35/35EME	2	2	2,0
POSTE 16,5/35EME	1	1	0,5
POSTE 26,5/35EME	1	1	0,8
POSTE 23/35EME	5	5	3,3
POSTE 27.5/35EME	1	1	0,8
Agent social	2	2	1,6
POSTE 25/35EME	1	1	0,7
POSTE 30/35EME	1	1	0,9
Agent social principal 1 cl	5	5	3,6
POSTE 17/35EME	1	1	0,5
POSTE 20/35EME	1	1	0,6
POSTE 24/35EME	1	1	0,7
POSTE 32/35EME	1	1	0,9
POSTE 33/35EME	1	1	0,9
Agent social principal 2 cl	5	5	3,3
POSTE 10/35EME	1	1	0,3
POSTE 24/35EME	1	1	0,7
POSTE 25/35EME	1	1	0,7
POSTE 28/35EME	2	2	1,6
Attaché	1	1	1,0
POSTE 35/35EME	1	1	1,0
EHPAD ANCIZES	28	22	18,2
Adjoint administratif	1	1	0,6
POSTE 21/35EME	1	1	0,6
Adjoint administratif principal 1 cl	1	1	0,8
POSTE 35/35EME	1	1	0,8
Agent social	9	7	5,8
POSTE 17,5/35EME	1	1	0,5
POSTE 28/35EME	1	1	0,8
POSTE 35/35EME	6	4	4,0
POSTE 17.5/35EME	1	1	0,5
Agent social	1	0	0,0
POSTE 28/35EME	1	0	0,0
Agent social principal 2 cl	2	2	2,0
POSTE 35/35EME	2	2	2,0
Attaché	1	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	1	0,3
Auxiliaire de soins principal 1 cl	3	3	3,0
POSTE 35/35EME	3	3	3,0
Auxiliaire de soins principal 2 cl	5	3	3,0
POSTE 35/35EME	5	3	3,0
Infirmière en SG classe normale	3	3	2,3
POSTE 10,5/35EME	1	1	0,3
POSTE 35/35EME	2	2	2,0

Médecin Coordinateur	1	0	0,0
POSTE 7/35EME	1	0	0,0
Psychologue classe normale	1	1	0,4
POSTE 14/35EME	1	1	0,4
EHPAD COMBRONDE	23	19	15,4
Adjoint administratif	1	1	1,0
POSTE 35/35EME	1	1	1,0
Adjoint technique	1	1	1,0
POSTE 35/35EME	1	1	1,0
Agent social	1	0	0,0
POSTE 35/35EME	1	0	0,0
Agent social	6	6	4,8
POSTE 17,5/35EME	1	1	0,5
POSTE 28/35EME	1	1	0,8
POSTE 33,32/35EME	1	1	1,0
POSTE 35/35EME	3	3	2,5
Attaché	1	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	1	0,3
Auxiliaire de soins principal 2 cl	7	6	5,8
POSTE 26,6/35EME	1	1	0,8
POSTE 35/35EME	6	5	5,0
Infirmière classe supérieure	3	2	2,0
POSTE 35/35EME	3	2	2,0
Infirmière en SG classe normale	1	1	0,3
POSTE 10,5/35EME	1	1	0,3
Médecin Coordinateur	1	0	0,0
POSTE 7/35EME	1	0	0,0
Adjoint technique	1	1	0,2
POSTE 8,5/35EME	1	1	0,2
EHPAD MANZAT	31	26	21,4
Adjoint administratif	1	1	1,0
POSTE 35/35EME	1	1	1,0
Adjoint technique principal 1 cl	1	1	0,8
POSTE 35/35EME	1	1	0,8
Agent de maîtrise principal	1	1	1,0
POSTE 35/35EME	1	1	1,0
Agent social	4	3	2,1
POSTE 17,5/35EME	1	0	0,0
POSTE 28/35EME	2	2	1,6
POSTE 17.5/35EME	1	1	0,5
Agent social principal 1 cl	2	2	1,9
POSTE 32/35EME	1	1	0,9
POSTE 35/35EME	1	1	1,0
Agent social principal 2 cl	4	4	3,7
POSTE 35/35EME	4	4	3,7

Attaché	1	1	0,4
POSTE 14/35EME	1	1	0,4
Auxiliaire de soins principal 1 cl	7	7	6,4
POSTE 28/35EME	1	1	0,8
POSTE 35/35EME	6	6	5,6
Auxiliaire de soins principal 2 cl	5	3	2,5
POSTE 17,5/35EME	1	1	0,5
POSTE 35/35EME	4	2	2,0
Infirmière en SG classe normale	3	2	1,2
POSTE 14/35EME	1	1	0,4
POSTE 35/35EME	2	1	0,8
Médecin Coordinateur	1	0	0,0
POSTE 10,5/35EME	1	0	0,0
Psychologue	1	1	0,4
POSTE 14/35EME	1	1	0,4
PORTAGE DE REPAS	3	3	2,8
Agent social	1	1	0,9
POSTE 30/35EME	1	1	0,9
Agent social principal 2 cl	2	2	1,9
POSTE 33/35EME	1	1	0,9
POSTE 35/35EME	1	1	1,0
Total général	141	126	94,7

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la création et suppression de poste, à partir du 15 mars 2021, telle que définie ci-dessus,
- APPROUVE le tableau des effectifs.

2 – PÔLE EHPAD

D20210404 : Demandes de subvention DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) 2021. Reconstruction - extension EHPAD intercommunal situé aux Ancizes-Comps

En 2013, les élus intercommunaux font le constat que l'EHPAD des Ancizes-Comps est ouvert depuis plus de 20 ans et souffre d'une infrastructure vieillissante qui n'est plus adaptée à la sécurité et à la dépendance des résidents.

La communauté de communes conduit alors une étude pour la restructuration et la réorganisation de l'offre en matière d'EHPAD.

Suite à une large consultation des partenaires associatifs, sociaux et institutionnels les constats suivants ont été réalisés :

- La construction d'un nouvel EHPAD est plus satisfaisante sur les plans financiers, opérationnels et organisationnels que la restructuration du bâtiment existant,
- L'Emprise foncière existante et les constructions avoisinantes ne permettent pas l'extension de l'EHPAD actuel ou sa reconstruction sur ce même site,
- L'implantation sur les Ancizes-Comps est à maintenir (à proximité des services et commerces, proximité avec les familles...).

L'opération consiste en la reconstruction de l'EHPAD intercommunal sur la commune des Ancizes-Comps, en remplacement de l'EHPAD actuel confronté à des difficultés bâtementaires par rapport aux règles de sécurité.

L'objectif est de créer un EHPAD plus moderne, plus adapté à ses résidents et une place en hébergement temporaire inexistants sur l'EHPAD actuel.

L'opération de reconstruction s'accompagne d'une extension de capacité.

L'EHPAD est créé sur une parcelle nouvelle à proximité de l'école maternelle de la commune et d'un axe routier principal qu'est la route des Fades, route départementale D62. Un projet d'aménagement du carrefour auquel s'insérera la nouvelle voie routière de l'EHPAD est envisagé avec la mise en place d'un giratoire permettant de sécuriser le carrefour. L'ensemble sera réalisé dans le respect des règles d'accessibilité comme validé dans le permis de construire. L'insertion paysagère a été particulièrement travaillée.

L'opération a fait l'objet d'un concours d'architecte. La faisabilité de l'opération a été validée par les organismes compétents lors de la réalisation du permis de construire et de l'avant-projet.

Elle s'accompagne d'une extension de capacité (autorisé par arrêté de l'ARS du 03 mai 2017) : 41 résidents (40 permanents + 1 temporaire).

- Deux unités d'EHPAD classique de 13 et 14 lits,
- Une unité de 14 lits conçue et aménagée selon les critères et exigences d'une Unité d'Accueil Spécialisée Alzheimer.

Avant le lancement du marché de maîtrise d'œuvre le programme fonctionnel et technique a fait l'objet d'un travail approfondi sur différents aspects :

- L'ergonomie fonctionnelle du bâtiment : l'ensemble des unités de vie et pôles communs sont de plain-pied, l'organisation des espaces a été pensée pour faciliter le travail des agents et faciliter l'accès des résidents aux espaces communs. La conception permettra de futures extensions,
- L'adaptation au handicap des résidents : une unité de 14 lits est conçue et aménagée selon les critères et exigences d'une Unité d'Accueil Spécialisée Alzheimer. Même si le fonctionnement de cette unité intégrée dans les 41 lits fonctionnera de manière classique, cette unité pourra être très facilement convertie si nécessaire,
- Le confort des résidents : avec une attention particulière à l'acoustique, à l'éclairage, aux contrastes des revêtements de sols,
- La sécurité et la prévention des risques,
- La performance énergétique et énergie renouvelable : La conception du bâtiment permet en outre d'atteindre un niveau de performance élevé allant déjà au-delà des objectifs de la RT (Réglementation Thermique) 2012, de l'ordre de RT2012 -15%. Les solutions techniques permettront d'envisager la production d'énergie renouvelable ultérieurement (notamment photovoltaïques avec des descentes de charges calculées en conséquence).

En parallèle des autres financements, la communauté de communes souhaite se rapprocher de la Fondation de France en vue de compléter son plan de financement. Le montant de l'aide demandée dépendra des modalités proposées par le financeur.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature des dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux	Montant	taux réel
Travaux de construction	4 046 140,00 €	État - Plan de Relance - DSIL 2021	5 133 388,00 €	9,74 %	500 000 €	9,74 %
Mobilier	200 000,00 €					
MOE	459 500,00 €	CNSA	4 861 388,00 €	24,69 %	1 200 500 €	23,39 %
AMO	72 000,00 €					
SPS, CT	18 794,00 €	Autofinancement CC			3 432 888 €	66,87 %
Frais divers (études, publication...)	10 500,00 €					
Assurance dommage ouvrage	70 000,00 €					
Provision pour révision de prix	133 954,00 €					
Aléas	122 500,00 €					
Total dépenses	5 133 388,00 €	Total recettes			5 133 388 €	100,00%

Ainsi, la communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » sollicite une subvention DSIL 2021 d'un montant de **500 000 €** correspondant à un taux de subvention de **9,74 %**.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et son plan de financement,
- AUTORISE Monsieur le président à déposer le dossier DSIL 2021 pour le projet de reconstruction-extension de l'EHPAD intercommunal situé aux Ancizes-Comps.

**D20210405 : Demandes de subvention CNSA 2021 . Reconstruction - extension
EHPAD intercommunal situé aux Ancizes-Comps**

En 2013, les élus intercommunaux font le constat que l'EHPAD des Ancizes-Comps est ouvert depuis plus de 20 ans et souffre d'une infrastructure vieillissante qui n'est plus adaptée à la sécurité et à la dépendance des résidents.

La communauté de communes conduit alors une étude pour la restructuration et la réorganisation de l'offre en matière d'EHPAD.

Suite à une large consultation des partenaires associatifs, sociaux et institutionnels les constats suivants ont été réalisés :

- La construction d'un nouvel EHPAD est plus satisfaisante sur les plans financiers, opérationnels et organisationnels que la restructuration du bâtiment existant,
- L'Emprise foncière existante et les constructions avoisinantes ne permettent pas l'extension de l'EHPAD actuel ou sa reconstruction sur ce même site,
- L'implantation sur les Ancizes-Comps est à maintenir (à proximité des services et commerces, proximité avec les familles...).

L'opération consiste en la reconstruction de l'EHPAD intercommunal sur la commune des Ancizes-Comps, en remplacement de l'EHPAD actuel confronté à des difficultés bâtimentaires par rapport aux règles de sécurité. L'objectif est de créer un EHPAD plus moderne, plus adapté à ses résidents et une place en hébergement temporaire inexistants sur l'EHPAD actuel.

L'opération de reconstruction s'accompagne d'une extension de capacité.

L'EHPAD est créé sur une parcelle nouvelle à proximité de l'école maternelle de la commune et d'un axe routier principal qu'est la route des Fades, route départementale D62. Un projet d'aménagement du carrefour auquel s'insérera la nouvelle voie routière de l'EHPAD est envisagé avec la mise en place d'un giratoire permettant de sécuriser le carrefour. L'ensemble sera réalisé dans le respect des règles d'accessibilité comme validé dans le permis de construire. L'insertion paysagère a été particulièrement travaillée.

L'opération a fait l'objet d'un concours d'architecte. La faisabilité de l'opération a été validée par les organismes compétents lors de la réalisation du permis de construire et de l'avant-projet.

Elle s'accompagne d'une extension de capacité (autorisé par arrêté de l'ARS du 03 mai 2017) : 41 résidents (40 permanents + 1 temporaire).

- Deux unités d'EHPAD classique de 13 et 14 lits,
- Une unité de 14 lits conçue et aménagée selon les critères et exigences d'une Unité d'Accueil Spécialisée Alzheimer.

Avant le lancement du marché de maîtrise d'œuvre le programme fonctionnel et technique a fait l'objet d'un travail approfondi sur différents aspects :

- L'ergonomie fonctionnelle du bâtiment : l'ensemble des unités de vie et pôles communs sont de plain-pied, l'organisation des espaces a été pensée pour faciliter le travail des agents et faciliter l'accès des résidents aux espaces communs. La conception permettra de futures extensions,
- L'adaptation au handicap des résidents : une unité de 14 lits est conçue et aménagée selon les critères et exigences d'une Unité d'Accueil Spécialisée Alzheimer. Même si le fonctionnement de cette unité intégrée dans les 41 lits fonctionnera de manière classique, cette unité pourra être très facilement convertie si nécessaire,
- Le confort des résidents : avec une attention particulière à l'acoustique, à l'éclairage, aux contrastes des revêtements de sols,
- La sécurité et la prévention des risques,
- La performance énergétique et énergie renouvelable : La conception du bâtiment permet en outre d'atteindre un niveau de performance élevé allant déjà au-delà des objectifs de la RT (Réglementation Thermique) 2012, de l'ordre de RT2012 -15%. Les solutions techniques permettront d'envisager la production d'énergie renouvelable ultérieurement (notamment photovoltaïques avec des descentes de charges calculées en conséquence).

En parallèle des autres financements, la communauté de communes souhaite se rapprocher de la Fondation de France en vue de compléter son plan de financement. Le montant de l'aide demandée dépendra des modalités proposées par le financeur.

Ces travaux sont estimés à un montant de : 5 186 388,00 € HT.

Le plan de financement du projet est le suivant :

dépenses	montant (ht)	montant (ttc)	ressources	montant	% (sur TTC)
coût travaux tdc	4 861 388 €	5 124 914,34 €	aide à l'investissement CNSA	1 200 500 €	21,77%
dont coût projet éligible CNSA	4 861 388 €	5 124 914,34 €	fonds propres sans droit de reprise	34 737,79 €	0,63%
dont pasa			PLS Crédit Agricole -360 mois – 30 ans	3 050 000 €	55,30%
dont uhr			agrément obtenu : oui non		
dont alzheimer hors pasa et uhr					
cout mobilier	325 000 €	390 000 €	emprunts auprès des organismes bancaires :		
cout foncier	0	€	o montant	325 000 €	5,89%
cout autres : (préciser)	€	€	o durée	10,00	
			o taux	%	
			FCTVA (inclure tva déductible et fctva)	904 666,55 €	16,40%
totaux	5 186 388 €	5 514 914,34 €	totaux	5 514 914,34 €	100%

Ainsi, la communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » sollicite une aide à l'investissement CNSA 2021 d'un montant de **1 200 500 €** correspondant à un taux de subvention de **21,77 %**.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et son plan de financement,
- AUTORISE Monsieur le président à déposer le dossier CNSA 2021 pour le projet de reconstruction-extension de l'EHPAD intercommunal situé aux Ancizes-Comps.

D20210406 : Demandes de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes Reconstruction - extension EHPAD intercommunal situé aux Ancizes-Comps

En 2013, les élus intercommunaux font le constat que l'EHPAD des Ancizes-Comps est ouvert depuis plus de 20 ans et souffre d'une infrastructure vieillissante qui n'est plus adaptée à la sécurité et à la dépendance des résidents.

La communauté de communes conduit alors une étude pour la restructuration et la réorganisation de l'offre en matière d'EHPAD.

Suite à une large consultation des partenaires associatifs, sociaux et institutionnels les constats suivants ont été réalisés :

- La construction d'un nouvel EHPAD est plus satisfaisante sur les plans financiers, opérationnels et organisationnels que la restructuration du bâtiment existant,
- L'Emprise foncière existante et les constructions avoisinantes ne permettent pas l'extension de l'EHPAD actuel ou sa reconstruction sur ce même site,
- L'implantation sur les Ancizes-Comps est à maintenir (à proximité des services et commerces, proximité avec les familles...).

L'opération consiste en la reconstruction de l'EHPAD intercommunal sur la commune des Ancizes-Comps, en remplacement de l'EHPAD actuel confronté à des difficultés bâtimentaires par rapport aux règles de sécurité. L'objectif est de créer un EHPAD plus moderne, plus adapté à ses résidents et une place en hébergement temporaire inexistants sur l'EHPAD actuel.

L'opération de reconstruction s'accompagne d'une extension de capacité.

L'EHPAD est créé sur une parcelle nouvelle à proximité de l'école maternelle de la commune et d'un axe routier principal qu'est la route des Fades, route départementale D62. Un projet d'aménagement du carrefour auquel s'insérera la nouvelle voie routière de l'EHPAD est envisagé avec la mise en place d'un giratoire permettant de sécuriser le carrefour. L'ensemble sera réalisé dans le respect des règles d'accessibilité comme validé dans le permis de construire. L'insertion paysagère a été particulièrement travaillée.

L'opération a fait l'objet d'un concours d'architecte. La faisabilité de l'opération a été validée par les organismes compétents lors de la réalisation du permis de construire et de l'avant-projet.

Elle s'accompagne d'une extension de capacité (autorisé par arrêté de l'ARS du 03 mai 2017) : 41 résidents (40 permanents + 1 temporaire).

- Deux unités d'EHPAD classique de 13 et 14 lits,
- Une unité de 14 lits conçue et aménagée selon les critères et exigences d'une Unité d'Accueil Spécialisée Alzheimer.

Avant le lancement du marché de maîtrise d'œuvre le programme fonctionnel et technique a fait l'objet d'un travail approfondi sur différents aspects :

- L'ergonomie fonctionnelle du bâtiment : l'ensemble des unités de vie et pôles communs sont de plain-pied, l'organisation des espaces a été pensée pour faciliter le travail des agents et faciliter l'accès des résidents aux espaces communs. La conception permettra de futures extensions,
- L'adaptation au handicap des résidents : une unité de 14 lits est conçue et aménagée selon les critères et exigences d'une Unité d'Accueil Spécialisée Alzheimer. Même si le fonctionnement de cette unité intégrée dans les 41 lits fonctionnera de manière classique, cette unité pourra être très facilement convertie si nécessaire,
- Le confort des résidents : avec une attention particulière à l'acoustique, à l'éclairage, aux contrastes des revêtements de sols,
- La sécurité et la prévention des risques,
- La performance énergétique et énergie renouvelable : La conception du bâtiment permet en outre d'atteindre un niveau de performance élevé allant déjà au-delà des objectifs de la RT (Réglementation Thermique) 2012, de l'ordre de RT2012 -15%. Les solutions techniques permettront d'envisager la production d'énergie renouvelable ultérieurement (notamment photovoltaïques avec des descentes de charges calculées en conséquence).

En parallèle des autres financements, la communauté de communes souhaite se rapprocher de la Fondation de France en vue de compléter son plan de financement. Le montant de l'aide demandée dépendra des modalités proposées par le financeur.

Ces travaux sont estimés à un montant de : 5 060 388,00 € HT.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature des dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux	Montant	taux réel
Travaux de construction	4 046 140,00 €	DSIL 2021	5 060 388,00 €	9,88 %	500 000,00 €	9,88 %
Mobilier	200 000,00 €					
MOE	459 500,00 €	Subvention Région Auvergne Rhône-Alpes	5 060 388,00 €	15,00 %	759 058,20 €	15,00 %
AMO	69 000,00 €					
SPS, CT	18 794,00 €	Autofinancement CC -Emprunt			3 801 329,80 €	75,12 %
Frais divers (études, publication...)	10 500,00 €					
Provision pour révision de prix	133 954,00 €					
Aléas	122 500,00 €					
Total dépenses	5 060 388,00 €	Total recettes			5 060 388,00 €	100 %

Ainsi, la communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » sollicite une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'un montant de **759 058,20 €** correspondant à un taux de subvention de **15,00 %**.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et son plan de financement,
- AUTORISE Monsieur le président à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour le projet de reconstruction-extension de l'EHPAD intercommunal situé aux Ancizes-Comps.

**D20210407 : Demandes de subvention exceptionnelle au Ministère de la Santé
Reconstruction - extension EHPAD intercommunal situé aux Ancizes-
Comps**

En 2013, les élus intercommunaux font le constat que l'EHPAD des Ancizes-Comps est ouvert depuis plus de 20 ans et souffre d'une infrastructure vieillissante qui n'est plus adaptée à la sécurité et à la dépendance des résidents.

La communauté de communes conduit alors une étude pour la restructuration et la réorganisation de l'offre en matière d'EHPAD.

Suite à une large consultation des partenaires associatifs, sociaux et institutionnels les constats suivants ont été réalisés :

- La construction d'un nouvel EHPAD est plus satisfaisante sur les plans financiers, opérationnels et organisationnels que la restructuration du bâtiment existant,
- L'Emprise foncière existante et les constructions avoisinantes ne permettent pas l'extension de l'EHPAD actuel ou sa reconstruction sur ce même site,
- L'implantation sur les Ancizes-Comps est à maintenir (à proximité des services et commerces, proximité avec les familles...).

L'opération consiste en la reconstruction de l'EHPAD intercommunal sur la commune des Ancizes-Comps, en remplacement de l'EHPAD actuel confronté à des difficultés bâtimentaires par rapport aux règles de sécurité. L'objectif est de créer un EHPAD plus moderne, plus adapté à ses résidents et une place en hébergement temporaire inexistants sur l'EHPAD actuel.

L'opération de reconstruction s'accompagne d'une extension de capacité.

L'EHPAD est créé sur une parcelle nouvelle à proximité de l'école maternelle de la commune et d'un axe routier principal qu'est la route des Fades, route départementale D62. Un projet d'aménagement du carrefour auquel s'insérera la nouvelle voie routière de l'EHPAD est envisagé avec la mise en place d'un giratoire permettant de sécuriser le carrefour. L'ensemble sera réalisé dans le respect des règles d'accessibilité comme validé dans le permis de construire. L'insertion paysagère a été particulièrement travaillée.

L'opération a fait l'objet d'un concours d'architecte. La faisabilité de l'opération a été validée par les organismes compétents lors de la réalisation du permis de construire et de l'avant-projet.

Elle s'accompagne d'une extension de capacité (autorisé par arrêté de l'ARS du 03 mai 2017) : 41 résidents (40 permanents + 1 temporaire).

- Deux unités d'EHPAD classique de 13 et 14 lits,
- Une unité de 14 lits conçue et aménagée selon les critères et exigences d'une Unité d'Accueil Spécialisée Alzheimer.

Avant le lancement du marché de maîtrise d'œuvre le programme fonctionnel et technique a fait l'objet d'un travail approfondi sur différents aspects :

- L'ergonomie fonctionnelle du bâtiment : l'ensemble des unités de vie et pôles communs sont de plain-pied, l'organisation des espaces a été pensée pour faciliter le travail des agents et faciliter l'accès des résidents aux espaces communs. La conception permettra de futures extensions,
- L'adaptation au handicap des résidents : une unité de 14 lits est conçue et aménagée selon les critères et exigences d'une Unité d'Accueil Spécialisée Alzheimer. Même si le fonctionnement de cette unité intégrée dans les 41 lits fonctionnera de manière classique, cette unité pourra être très facilement convertie si nécessaire,
- Le confort des résidents : avec une attention particulière à l'acoustique, à l'éclairage, aux contrastes des revêtements de sols,
- La sécurité et la prévention des risques,
- La performance énergétique et énergie renouvelable : La conception du bâtiment permet en outre d'atteindre un niveau de performance élevé allant déjà au-delà des objectifs de la RT (Réglementation Thermique) 2012, de l'ordre de RT2012 -15%. Les solutions techniques permettront d'envisager la production d'énergie renouvelable ultérieurement (notamment photovoltaïques avec des descentes de charges calculées en conséquence).

En parallèle des autres financements, la communauté de communes souhaite se rapprocher de la Fondation de France en vue de compléter son plan de financement. Le montant de l'aide demandée dépendra des modalités proposées par le financeur.

Ces travaux sont estimés à un montant de : 5 060 388,00 € HT.

Le plan de financement du projet est le suivant :

Dépenses		Recettes				
Nature des dépenses	Montant H.T.	Partenaires financiers	Dépense subventionnable	Taux	Montant	taux réel
Travaux de construction	4 046 140,00 €	DSIL 2021	5 060 388,00 €	9,88 %	500 000,00 €	9,88 %
Mobilier	200 000,00 €					
MOE	459 500,00 €	Subvention exceptionnelle Ministère Santé	5 060 388,00 €	10,00 %	506 038,80 €	10,00 %
AMO	69 000,00 €					
SPS, CT	18 794,00 €	Autofinancement CC -Emprunt			4 054 349,20 €	80,12 %
Frais divers (études, publication...)	10 500,00 €					
Assurance dommage ouvrage						
Provision pour révision de prix	133 954,00 €					
Aléas	122 500,00 €					
Total dépenses	5 060 388,00 €	Total recettes			5 060 388,00 €	100 %

Ainsi, la communauté de communes « Combrailles, Sioule et Morge » sollicite une subvention exceptionnelle auprès du Ministère de la Santé d'un montant de **506 038,80 €** correspondant à un taux de subvention de **10,00 %**.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet et son plan de financement,
- AUTORISE Monsieur le président à déposer le dossier de demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère de la Santé pour le projet de reconstruction-extension de l'EHPAD intercommunal situé aux Ancizes-Comps.

**D20210408 : Convention de gardiennage - Mise à disposition pour travaux, usage communal, gestion locative et usage par des tiers.
Projet de construction-extension de l'EHPAD intercommunal situé aux Ancizes-Comps**

Dans le cadre du projet de construction-extension de l'EHPAD intercommunal situé aux Ancizes-Comps, l'EPF (Etablissement Public Foncier) Auvergne a acquis, par négociation amiable, par acte de vente du 09 mars 2020 passé chez Maître RUFFAUD PRAT notaire à Manzat, un ensemble immobilier composé de deux parcelles non bâties situé lieu-dit « La Ganne », cadastré section AY numéros 587 et 588.

Cet ensemble est appelé à revenir à terme, en propriété de la commune des ANCIZES-COMPS. La durée de portage du bien est de 10 ans ; soit jusqu'en 2030. Une fois la construction du futur EHPAD achevée et prévue fin du premier semestre 2023, le bien foncier sera rétrocédé par la commune des ANCIZES-COMPS au CIAS (Centre Intercommunal d'Action Social) de la Communauté de communes Combrailles, Sioule et Morge.

Dans l'attente de la rétrocession, le CIAS est autorisé, sous le contrôle et sous la responsabilité de l'EPF Auvergne, à (liste non exhaustive) :

- Procéder à toutes études nécessaires à la réalisation de l'objet de la convention de gardiennage (études par cabinets spécialisés, experts, architectes, sondages y compris destructifs, recherches archéologiques, diagnostics pour travaux, etc.) ;
- Effectuer toutes recherches par lui-même ou par tiers mandatés, concernant la nature, la qualité du bien, les droits et interdictions l'affectant (servitudes, mitoyenneté, etc.) ;
- Déposer tous permis de travaux, de démolir ou de construire, et instruire toutes procédures nécessaires ;
- Effectuer par lui-même ou par des tiers mandatés, tous travaux, notamment d'entretien, de sécurisation et/ou de mise aux normes, (y compris de démolition totale ou partielle, percement de murs de gros œuvre, modification des dispositions intérieures, grosses réparations, confortation, reconstruction), qu'il jugera utile d'entreprendre pour assurer la sécurité du bien, des personnes et de l'environnement ;
- Faire usage du bien pour son propre compte.

Dans le cadre des travaux prévu sur les parcelles concernées pour la construction du nouvel EHPAD, la convention stipule que la maîtrise d'ouvrage des travaux sera assurée par le CIAS de Combrailles, Sioule et Morge. Il est subrogé en lieu et place de l'EPF Auvergne dans les attributions, relevant normalement du propriétaire, pour la sauvegarde du bien et la réalisation de travaux, notamment (liste non exhaustive) :

- Gardiennage de l'immeuble pendant la durée de la présente convention,
- Choix des études, expertises, constats, etc., préalables à la réalisation des travaux et choix des professionnels habilités,
- Choix du mode de réalisation des travaux en régie ou par des entreprises,
- Signature des marchés avec les entreprises,
- Réalisation des travaux par les entreprises retenues,
- Mise en sécurité et aménagement des emprises de sol libérées,
- Réception des travaux.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de gardiennage dans le cadre du projet de construction extension de l'EHPAD intercommunal situé aux Ancizes-Comps,

- AUTORISE Monsieur le président à signer la convention de gardiennage dans le cadre du projet de construction-extension de l'EHPAD intercommunal situé aux Ancizes-Comps.

D20210409 : Recours à l'emprunt (prêt relais et PLS) et décision modificative N°1 sur le budget annexe "EHPAD les Ancizes"

Par délibération en date du 29 octobre 2020, le conseil d'administration a autorisé le président à signer le contrat prêt PLS d'un montant de 4,4 M € pour le financement de la reconstruction et extension de l'EHPAD intercommunal situé aux Ancizes-Comps.

Dans l'attente de la signature de la convention de prêt PLS, et afin d'assurer le préfinancement des dépenses de maîtrise d'œuvre notamment, il est proposé au conseil d'administration de conclure un emprunt à court terme dans les conditions suivantes

- Montant : 250 000 €
- Durée : 24 mois
- Modalités d'amortissement : remboursement du capital in fine
- Taux : 0,40 %
- Etablissement bancaire : Caisse d'Epargne
- Remboursement anticipé : possible partiellement ou en totalité sans pénalité
- Commission : 0,10%

Cet emprunt à court terme s'accompagne d'une ouverture de crédits par décision modificative n°1.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 021 : Titre 1 : Remboursement des dettes financières	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €
TOTAL R 028 : Titre 2 : Augmentation des dettes financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	250 000,00 €	0,00 €	250 000,00 €
Total Général		250 000,00 €		250 000,00 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- AUTORISE le Président à signer le contrat d'emprunt dans les conditions exposées ci-dessus,
- APPROUVE la décision modificative n°1 sur le budget annexe "EHPAD les Ancizes-Comps".

D20210410 : Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe de l'EHPAD des Ancizes

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 063038

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. MANZAT

ETABLISSEMENT : CIAS EHPAD LES ANCIZES

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

44300 - CIAS EHPAD LES ANCIZES
Compte de résultat consolidé

Exercice 2020
CHARGES

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %) (1)
Groupe 1 - Charges afférentes à l'exploitation courante	224 430,00	10 615,70	0,00	235 045,70	242 747,41	4%
Groupe 2 - Charges afférentes au personnel	935 714,40	80 224,19	0,00	1 015 938,59	1 014 362,33	0%
Groupe 3 - Charges afférentes à la structure	137 325,43	4 961,70	0,00	142 287,13	114 486,63	-19%
TOTAL DES CHARGES	1 297 469,83	95 801,59	0,00	1 393 271,42	1 371 596,37	-1%
EXCÉDENT	0,00	-9 309,30	0,00	-9 309,30	38 859,58	-517%

PRODUITS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %) (1)
Groupe 1 - Produits de la tarification	1 297 469,83	58 517,59	0,00	1 355 987,42	1 372 253,19	2%
Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	0,00	23 013,00	0,00	23 013,00	37 050,15	61%
Groupe 3 - Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	0,00	4 961,70	0,00	4 961,70	1 152,61	-76%
TOTAL DES PRODUITS	1 297 469,83	86 492,29	0,00	1 383 962,12	1 410 455,95	2%
DÉFICIT						

(1) [(Réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

8/20

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 063038

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. MANZAT

ETABLISSEMENT : CIAS EHPAD LES ANCIZES

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

44300 - CIAS EHPAD LES ANCIZES
Tableau de financement

Exercice 2020
EMPLOIS

Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %) (1)
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT						
Titre 1 - Remboursement des dettes financières	10 071,81	0,00	0,00	10 071,81	205 059,89	1936%
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	153 500,00	0,00	0,00	153 500,00	11 892,30	-92%
Titre 3 - Autres emplois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES EMPLOIS	163 571,81	0,00	0,00	163 571,81	216 952,19	33%
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT						

RESSOURCES

Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %) (1)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	0,00	-9 309,30	0,00	-9 309,30	108 543,13	-1265%
Titre 1 - Augmentation des capitaux propres	0,00	2 726,12	0,00	2 726,12	2 726,12	0%
Titre 2 - Augmentation des dettes financières	207 500,00	0,00	0,00	207 500,00	2 500,00	-98%
Titre 3 - Autres ressources (dont produits de cession d'éléments d'actif)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES RESSOURCES	207 500,00	-6 583,18	0,00	200 916,82	113 769,25	-43%
PRÉLÈVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	-43 928,19	6 583,18	0,00	-37 345,01	103 182,94	-376%

(1) [(Réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

10/20

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du CIAS dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'Actif, du Passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte administratif de l'exercice 2020,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget annexe EHPAD des Ancizes,
- o DÉCLARE que le compte de gestion budget annexe EHPAD des Ancizes, dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**D20210411 : Approbation de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2020
EHPAD DES ANCIZES**

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Président en exercice présente l'ERRD, mais il ne peut présider la séance de l'Assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote de l'ERRD 2020.

Il est proposé que soit nommé Président pour le vote de l'ERRD Monsieur Didier MANUBY.

Par section tarifaire EHPAD des Ancizes :

HÉBERGEMENT					
Dépenses	EPRD 2020	Réalisé 2020	Recettes	EPRD 2020	Réalisé 2020
GROUPE I (dépenses exploitation courante)	189 422.70 €	195 492.69 €	GROUPE I (produits de la tarification)	661 281.33 €	661 001.26 €
GROUPE II (dépenses personnel)	395 728.19 €	391 967.48 €	GROUPE II (autres produits)	14 374.19 €	18767.80 €
GROUPE III (dépenses structure)	104 775.63 €	99 847.01 €	GROUPE III (produits financiers)	4 961.70 €	777.94 €
TOTAL	689 926.52 €	687 307.18 €	TOTAL	680 617.22 €	680545.50€
Résultat exercice 2020	Déficit	- 6761.68 €			

DÉPENDANCE					
Dépenses	EPRD 2020	Réalisé 2020	Recettes	EPRD 2020	Réalisé 2020
GROUPE I (dépenses exploitation courante)	31 968.00 €	26 587.67 €	GROUPE I (produits de la tarification)	209 161.69 €	225 707.53 €
GROUPE II (dépenses personnel)	181 837.97 €	188 141.66 €	GROUPE II (autres produits)	4 702.36 €	4 863.76 €
GROUPE III (dépenses structure)	58.08 €	65.80 €	GROUPE III (produits financiers)	€	-€
TOTAL	213 864.05 €	214 795.13 €	TOTAL	213 864.05 €	230 705.55 €

Résultat exercice 2020	Excédent	15 910.42 €
-------------------------------	-----------------	--------------------

SOINS					
Dépenses	EPRD 2020	Réalisé 2020	Recettes	EPRD 2020	Réalisé 2020
GROUPE I (dépenses exploitation courante)	13 655.00 €	20 667.05 €	GROUPE I (produits de la tarification)	485 544.40 €	485 544.40 €
GROUPE II (dépenses personnel)	438 372.43 €	434 253.19 €	GROUPE II (autres produits)	3 936.45 €	13 420.09 €
GROUPE III (dépenses structure)	37 453.42 €	14 573.82 €	GROUPE III (produits financiers)	€	240.41 €
TOTAL	489 480.85 €	469 494.06 €	TOTAL	489 480.85 €	499 204.90 €

Résultat exercice 2020	Excédent	29 710.84 €
-------------------------------	-----------------	--------------------

RÉSULTATS			
Section	Dépenses	Recettes	Résultats exercice
HEBERGEMENT	687 307.18 €	680 545.50 €	- 6761.68 €
DEPENDANCE/SOINS	684 289.19 €	729 910.45 €	45 621.26 €
Résultat global de l'exercice	1 371 596.37 €	1 410 455.95 €	38 859.58 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) de l'EHPAD des ANCIZES.

D20210412 : Affectation des résultats 2020 - EHPAD Les Ancizes

Le résultat total à affecter au titre de l'exercice N est composée du résultat comptable de l'année N auquel il convient d'incorporer l'intégralité du solde du report à nouveau qu'il soit excédentaire ou déficitaire.

Au vu du vote de l'ERRD 2020, il est proposé de procéder à l'affectation des résultats 2020 comme suit :

Hébergement :

Résultat de l'exercice 2020 retenu	- 6 761.68 €
Résultat à affecter	- 6 761.68 €

Conformément à l'article R314-234 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Il est proposé d'affecter le résultat cumulé excédentaire 2020 :

- en priorité par reprise sur la réserve de compensation des déficits (compte 1068631) pour 6 761.68 €

Dépendance / Soins :

Résultat de l'exercice 2020 retenu	+ 45 621.26 €
Résultat à affecter	+ 45 621.26 €

Conformément à l'article R314-234 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Il est proposé d'affecter le résultat cumulé excédentaire 2020 :

- à la réserve de compensation des déficits (1068632) pour 45 621.26 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats cumulés 2020 de l'EHPAD Les Ancizes.

D20210413 : Approbation du compte de gestion 2020 - EHPAD « Le Montel » à Manzat

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 063038

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. MANZAT

ETABLISSEMENT : CIAS EHPAD LE MONTEL MANZAT

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

44400 - CIAS EHPAD LE MONTEL MANZAT
Compte de résultat consolidé

Exercice 2020
CHARGES

Groupes fonctionnels - Intitulés	CFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %) (1)
Groupe 1 - Charges afférentes à l'exploitation courante	263 400,00	-2 277,00	0,00	261 123,00	323 319,59	24%
Groupe 2 - Charges afférentes au personnel	1 041 061,49	116 418,63	0,00	1 157 480,12	1 150 979,23	0%
Groupe 3 - Charges afférentes à la structure	364 978,16	4 439,22	0,00	369 417,38	408 111,10	11%
TOTAL DES CHARGES EXCÉDENT	1 669 439,65	118 580,85	0,00	1 788 020,50	1 882 409,92	6%

PRODUITS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %) (1)
Groupe 1 - Produits de la tarification	1 632 749,65	42 715,64	0,00	1 675 465,29	1 704 921,88	2%
Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	9 610,00	75 865,21	0,00	85 475,21	119 454,83	40%
Groupe 3 - Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	27 080,00	4 439,22	0,00	31 519,22	36 585,64	17%
TOTAL DES PRODUITS DÉFICIT	1 669 439,65	123 020,07	0,00	1 792 459,72	1 860 962,35	4%
	0,00	-4 439,22	0,00	-4 439,22	21 447,57	-58%

(1) [(Réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

8/20

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 063038

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRES. MANZAT

ETABLISSEMENT : CIAS EHPAD LE MONTEL MANZAT

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

44400 - CIAS EHPAD LE MONTEL MANZAT
Tableau de financement

Exercice 2020
EMPLOIS

Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %) (1)
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT						
Titre 1 - Remboursement des dettes financières	145 074,48	0,00	0,00	145 074,48	149 403,60	3%
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	33 099,00	0,00	0,00	33 099,00	5 303,45	-83%
Titre 3 - Autres emplois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES EMPLOIS	178 173,48	0,00	0,00	178 173,48	154 707,05	-13%
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	-170 673,48	7 726,60	0,00	-162 946,88	3 341,95	-102%

RESSOURCES

Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %) (1)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT						
Titre 1 - Augmentation des capitaux propres	0,00	4 439,22	0,00	4 439,22	150 761,62	3297%
Titre 2 - Augmentation des dettes financières	0,00	3 287,38	0,00	3 287,38	3 287,38	0%
Titre 3 - Augmentation des dettes financières	7 500,00	0,00	0,00	7 500,00	4 000,00	-46%
Titre 3 - Autres ressources (dont produits de cession d'éléments d'actif)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES RESSOURCES	7 500,00	7 726,60	0,00	15 226,60	158 049,00	938%
PRÉLÈVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT						

(1) [(Réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

10/20

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du CIAS dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'Actif, du Passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2020 de l'EHPAD « le Montel » à Manzat,
- DÉCLARE que le compte de gestion de l'EHPAD « le Montel » à Manzat, dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**D20210414 : Approbation de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2020
EHPAD « LE MONTEL » à MANZAT**

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Président en exercice présente l'ERRD, mais il ne peut présider la séance de l'Assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote de l'ERRD 2020.

Il est proposé que soit nommé Président pour le vote de l'ERRD Monsieur Didier MANUBY.

Par section tarifaire :

HÉBERGEMENT					
Dépenses	EPRD 2020	Réalisé 2020	Recettes	EPRD 2020	Réalisé 2020
GROUPE I (dépenses exploitation courante)	217 050,00 €	267 854,07 €	GROUPE I (produits de la tarification)	919 970,60 €	938 679,69 €
GROUPE II (dépenses personnel)	448 531,62 €	439 323,07 €	GROUPE II (autres produits)	47 506,27 €	60 103,08 €
GROUPE III (dépenses structure)	328 975,25 €	357 521,76 €	GROUPE III (produits financiers)	31 519,22 €	36 529,98 €
TOTAL	994 556,87 €	1 064 698,90 €	TOTAL	998 996,09 €	1 035 312,75 €
Résultat exercice 2020	Déficit	-29 386,15 €			

DÉPENDANCE					
Dépenses	EPRD 2020	Réalisé 2020	Recettes	EPRD 2020	Réalisé 2020
GROUPE I (dépenses exploitation courante)	30 964,18 €	31 212,11 €	GROUPE I (produits de la tarification)	218 680,17 €	233 866,89 €
GROUPE II (dépenses personnel)	194 519,15 €	186 856,29 €	GROUPE II (autres produits)	7 203,16 €	10 063,91 €
GROUPE III (dépenses structure)	400,00 €	14 540,78 €	GROUPE III (produits financiers)		25,68 €
TOTAL	225 883,33 €	232 609,18 €	TOTAL	225 883,33 €	243 956,48 €

Résultat exercice 2020	Excédent	11 347,30 €
-------------------------------	-----------------	--------------------

SOINS					
Dépenses	EPRD 2020	Réalisé 2020	Recettes	EPRD 2020	Réalisé 2020
GROUPE I (dépenses exploitation courante)	16 923,00 €	24 253,41 €	GROUPE I (produits de la tarification)	536 814,52 €	532 375,30 €
GROUPE II (dépenses personnel)	510 615,17 €	524 799,87 €	GROUPE II (autres produits)	30 765,78 €	49 287,84 €
GROUPE III (dépenses structure)	40 042,13 €	36 048,56 €	GROUPE III (produits financiers)	€	29,98 €
TOTAL	567 580,30 €	585 101,84 €	TOTAL	567 580,30 €	581 693,12 €

Résultat exercice 2020	Déficit	- 3 408,72 €
-------------------------------	----------------	---------------------

RÉSULTATS			
Section	Dépenses	Recettes	Résultats exercice
HEBERGEMENT	1 064 698,90 €	1 035 312,75 €	- 29 386,15 €
DEPENDANCE/SOINS	817 711,02 €	825 649,60 €	7 938,58 €
Résultat global de l'exercice	1 882 409,92 €	1 860 962,35 €	- 21 447,57 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) de l'EHPAD « le Montel » à MANZAT.

D20210415 : Affectation des résultats 2020 - EHPAD « Le Montel » à Manzat**Hébergement :**

Résultat de l'exercice 2020 retenu	29 386.15 €
Résultat à affecter	-29 386.15 €

Conformément à l'article R314-234 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Il est proposé d'affecter le résultat cumulé excédentaire 2020 :

- en priorité par reprise sur la réserve de compensation des déficits (compte 1068631) pour 29 386.15 €

Dépendance / Soins :

Résultat de l'exercice 2020 retenu	+ 7 938.58 €
Résultat à affecter	+ 7 938.58 €

Conformément à l'article R314-234 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Il est proposé d'affecter le résultat cumulé déficitaire 2020 :

Conformément à l'article R314-234 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Il est proposé d'affecter le résultat cumulé excédentaire 2020 :

- à la réserve de compensation des déficits (1068632) pour + 7 938.58 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats cumulés 2020 de l'EHPAD « Le Montel » à Manzat.

D20210416 : Approbation du compte de gestion 2020 - EHPAD « Les Orchis » à Combronde

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 063038

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRRS. MANZAT

ETABLISSEMENT : CIAS EHPAD DE COMBRONDE

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

44500 - CIAS EHPAD DE COMBRONDE
Compte de résultat consolidé

Exercice 2020
CHARGES

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %) (1)
Groupe 1 - Charges afférentes à l'exploitation courante	235 526,60	608,00	0,00	236 134,60	272 442,15	16%
Groupe 2 - Charges afférentes au personnel	766 101,00	117 909,29	0,00	884 010,29	883 992,47	0%
Groupe 3 - Charges afférentes à la structure	198 920,74	10 881,51	0,00	209 802,25	199 431,16	-4%
TOTAL DES CHARGES	1 200 548,34	129 398,80	0,00	1 329 947,14	1 355 865,78	2%
EXCÉDENT	0,00	10 881,51	0,00	10 881,51	37 864,93	248%

PRODUITS

Groupes fonctionnels - Intitulés	CRP initial	Décisions modificatives	Virements de crédits	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %) (1)
Groupe 1 - Produits de la tarification	1 103 061,74	96 786,71	0,00	1 199 848,45	1 207 802,36	1%
Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	43 776,00	32 612,09	0,00	76 388,09	113 797,37	49%
Groupe 3 - Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	53 710,60	10 881,51	0,00	64 592,11	72 130,98	12%
TOTAL DES PRODUITS	1 200 548,34	140 280,31	0,00	1 340 828,65	1 393 730,71	4%
DÉFICIT						

(1) [(Réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

8/20

État A1

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 063038

NOM DU POSTE COMPTABLE : TRRS. MANZAT

ETABLISSEMENT : CIAS EHPAD DE COMBRONDE

SITUATION SYNTHÉTIQUE DES PRÉVISIONS ET RÉALISATIONS

44500 - CIAS EHPAD DE COMBRONDE
Tableau de financement

Exercice 2020
EMPLOIS

Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %) (1)
INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT						
Titre 1 - Remboursement des dettes financières	64 366,70	4 500,00	0,00	68 866,70	68 866,70	0%
Titre 2 - Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé	12 500,00	0,00	0,00	12 500,00	1 836,52	-85%
Titre 3 - Autres emplois	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES EMPLOIS	76 866,70	4 500,00	0,00	81 366,70	70 703,22	-13%
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	-76 866,70	13 046,37	0,00	-63 820,33	42 526,57	-166%

RESSOURCES

Titres - Intitulés	TFP initial	Décisions modificatives	Virements de crédit	Prévisions totales	Réalisations	Ecart réalisations - prévisions (en %) (1)
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	0,00	10 881,51	0,00	10 881,51	107 764,93	891%
Titre 1 - Augmentation des capitaux propres	0,00	2 164,86	0,00	2 164,86	2 164,86	0%
Titre 2 - Augmentation des dettes financières	0,00	4 500,00	0,00	4 500,00	3 300,00	-26%
Titre 3 - Autres ressources (dont produits de cession d'éléments d'actif)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-
TOTAL DES RESSOURCES	0,00	17 546,37	0,00	17 546,37	113 229,79	546%
PRÉLÈVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT						

(1) [(Réalisations - Prévisions totales)/Total des prévisions]*100.

10/20

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du CIAS dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'Actif, du Passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2020 de l'EHPAD « les Orchis » à Combronde,
- o DÉCLARE que le compte de gestion 2020 de l'EHPAD « les Orchis » à Combronde, dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**D20210417 : Approbation de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2020
EHPAD « Les Orchis » à Combronde**

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Président en exercice présente l'ERRD, mais il ne peut présider la séance de l'Assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote de l'ERRD 2020.

Il est proposé que soit nommé Président pour le vote de l'ERRD Monsieur Didier MANUBY.

Par section tarifaire :

HÉBERGEMENT					
Dépenses	EPRD 2020	Réalisé 2020	Recettes	EPRD 2020	Réalisé 2020
GROUPE I (dépenses exploitation courante)	188 973,00 €	219 190,92 €	GROUPE I (produits de la tarification)	575 498,28 €	582 897,73 €
GROUPE II (dépenses personnel)	328 947,01 €	324 653,23 €	GROUPE II (autres produits)	76 388,09 €	105 343,06 €
GROUPE III (dépenses structure)	187 676,96 €	186 296,07 €	GROUPE III (produits financiers)	64 592,11 €	65 532,75 €
TOTAL	705 596,97 €	730 140,22 €	TOTAL	716 478,48 €	753 773,54 €
Résultat exercice 2020	Excédent	23 633,32 €			

DÉPENDANCE					
Dépenses	EPRD 2020	Réalisé 2020	Recettes	EPRD 2020	Réalisé 2020
GROUPE I (dépenses exploitation courante)	21 690,00 €	21 535,04 €	GROUPE I (produits de la tarification)	155 169,27 €	166 605,24 €
GROUPE II (dépenses personnel)	131 321,09 €	154 283,31 €	GROUPE II (autres produits)	- €	4 298,99 €
GROUPE III (dépenses structure)	2 158,18 €	1 616,53 €	GROUPE III (produits financiers)	- €	209,57 €
TOTAL	155 169,27 €	177 434,88 €	TOTAL	155 169,27 €	171 113,80 €
Résultat exercice 2020	Déficit	- 6 321,08 €			

SOINS					
Dépenses	EPRD 2020	Réalisé 2020	Recettes	EPRD 2020	Réalisé 2020
GROUPE I (dépenses exploitation courante)	25 471,60 €	31 716,19 €	GROUPE I (produits de la tarification)	469 180,90 €	458 299,39 €
GROUPE II (dépenses personnel)	423 742,19 €	405 055,93 €	GROUPE II (autres produits)	- €	4 155,32 €
GROUPE III (dépenses structure)	19 967,11 €	11 518,56 €	GROUPE III (produits financiers)	- €	6 388,66 €
TOTAL	469 180,90 €	448 290,68 €	TOTAL	469 180,90 €	468 843,37 €
Résultat exercice 2020	Excédent	20 552,69 €			

RÉSULTATS			
Section	Dépenses	Recettes	Résultats exercice
HEBERGEMENT	730 140,22 €	753 773,54 €	23 633,32 €
DEPENDANCE/SOINS	625 725,56 €	639 957,17 €	14 231,61 €
Résultat global de l'exercice	1 355 865,78 €	1 393 730,71 €	37 864,93 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) de l'EHPAD « les Orchis » à Combronde.

D20210418 : Affectation des résultats cumulés 2020 - EHPAD « Les Orchis » à Combronde**Hébergement :**

Résultat de l'exercice 2020 retenu	+ 23 633.32 €
Résultat à affecter	+ 23 633.32 €

Conformément à l'article R314-234 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Il est proposé d'affecter le résultat cumulé excédentaire 2020 :

- à la réserve de compensation des déficits (1068631) pour + 23 633.32 €

Dépendance / Soins :

Résultat de l'exercice 2020 retenu	+ 14 231.61 €
Report à nouveau excédentaire	+ 100 000 €
Résultat à affecter	+ 114 231.61 €

Conformément à l'article R314-234 du Code de l'Action Sociale et des Familles, Il est proposé d'affecter le résultat cumulé excédentaire 2020 :

- à la réserve de compensation des déficits (1068632) pour 34 231.61 €
- en report à nouveau excédentaire (11932) pour 80 000 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE l'affectation des résultats cumulés 2020 de l'EHPAD « Les Orchis » à Combronde.

➤ **Actualité du Pôle EHPAD**

Vaccination :

La 2^{ème} campagne de vaccination à Combronde (1ere injection) a eu lieu le 15 avril pour les résidents qui avaient contracté la COVID-19. La vaccination a été proposée également aux résidents pouvant se déplacer des EHPAD de Manzat et des Ancizes (résidents qui avaient eu une contre-indication médicale au moment de la vaccination et des nouveaux entrants).

36 personnes ont reçu la première injection dont 19 résidents de Combronde, 3 de Manzat et 1 des Ancizes.

Au niveau du personnel : 11 agents des EHPAD (Manzat, Combronde, Les Ancizes),
1 personne extérieure afin de ne pas jeter de doses surnuméraires.

Les 2^{èmes} injections sont prévues le jeudi 6 mai. C'est la dernière vague de livraison de vaccin.

3 PÔLE MAINTIEN À DOMICILE

➤ Actualité du Pôle maintien à domicile :

Lors des congés de fin d'année, le service a rencontré des difficultés pour assurer les remplacements concernant l'entretien du cadre de vie suite à des arrêts maladies, des remplaçants qui ont mis fin à leur période d'essai (3 remplaçants sur 4). Les difficultés de recrutement ont engendré une diminution de l'activité en décembre.

Dans le cadre du programme de modernisation UNA, le SAAD travaille sur la modernisation et l'amélioration de son recrutement (annonces, affiches, appel de plusieurs écoles, formation binôme, tutorat...). Le service a également participé, ce mois-ci, en lien avec la mission locale à une journée « rencontres Jeunes/Entreprises » afin de permettre à des jeunes d'échanger avec des « recruteurs » pour se familiariser avec les attentes des structures, écouter le témoignage d'un employeur sur son parcours et accéder à un entretien individuel.

Le SAAD recrute des aides à domicile avec un besoin actuel de 4 agents soit 3 ETP.

Crise sanitaire :

Le service a régulièrement des agents cas contact pour différents motifs (cas contacts bénéficiaires, cas contacts dans le cadre familial, symptômes...) qui sont testés automatiquement en fonction des protocoles en vigueur. Cela engendre un nombre important de remplacements, modification de planning, point régulier avec les agents et les bénéficiaires...

Lorsqu'un bénéficiaire est testé positif à la COVID-19, le service met en place un suivi et une équipe COVID pendant 15 jours. Le SAAD effectue un suivi des agents et bénéficiaires pour chaque situation.

Vaccination :

Maintien à Domicile :

- Depuis le 11 février, le centre de vaccination des Combrailles, coordonné par le SMADC, a commencé la vaccination pour nos agents dans les maisons de santé des Combrailles : St Eloy les Mines et Pontgibaud. Des agents ont également été vaccinés lors des journées ponctuelles de vaccination.
- En coordination avec le SMADC, le CIAS propose aux agents de s'inscrire auprès de leur responsable afin de faire remonter les inscriptions au SMADC.

<u>SERVICES</u>	Nombre d'agents vaccinés 1 ^{ère} injection plus de 50 ans	Nombre d'agents vaccinés 1 ^{ère} injection moins de 50 ans	Nombre d'agents vaccinés	Nombre de bénéficiaires vaccinés journées de vaccination (SAAD, portage de repas)
TOTAL MAINTIEN À DOMICILE	18/33	10/27	28/60	50

Organisation :

Tout au long de cette campagne de vaccination, les agents du CIAS ont été chargés, en collaboration avec la coordinatrice santé du SMADC, d'organiser, centraliser et coordonner les inscriptions en direct et/ou transmises par les mairies. L'ensemble des personnes ont été contactées par le service afin de confirmer les rendez-vous.

Les élus, bénévoles, agents communaux et intercommunaux ont été en charges d'accueillir et assurer l'organisation sur place. Une équipe médicale composée de médecins et d'infirmières principalement du territoire ont assuré la vaccination durant les 4 journées.

En premier lieu, la campagne de vaccination était destinée aux personnes prioritaires âgées de 75 ans et plus, aux 70-74 ans et aux personnes ayant une ou des pathologies à risques (sur certificat médical) en priorisant les personnes du territoire.

A ce jour, plus de 700 personnes ont été vaccinées, 80 % résident sur le territoire intercommunal et 20 % résident sur des communes extérieures. Une liste complémentaire a été créée et alimentée, tout au long de la campagne, afin de pouvoir être réactif suite aux annulations, désistements et absences. Lors d'annulation à la dernière minute et sans disponibilité immédiate des personnes, le personnel médical sur place et agents ont pu bénéficier de doses.

Tout au long de cette campagne, les élus, les bénévoles, les professionnels de santé, la coordinatrice santé du SMADC, les agents municipaux et intercommunaux, ont contribué activement à la réussite de cette action de par leur participation, leur implication et leur investissement.

La 2^{de} injection se déroulera aux dates suivantes :

- Au foyer rural des Ancizes-Comps : les 28 et 29 avril 2021,
- A la maison des associations de Combronde : les 4 et 5 mai 2021.

D20210419 : Evolution de la tarification des caisses de retraite

A partir du 01 janvier 2021, le tarif de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) est fixé à :

- Tarif semaine : 21,10 €/ heure
- Tarif Dimanches et jours fériés : 24,10 €/ heure

La majorité des caisses de retraites (RSI, CARSAT, ENIM, ANGDM, MSA ...) appliquent le tarif de la CNAV à compter du 01 janvier 2021. Les bénéficiaires vont recevoir directement une nouvelle prise en charge par la caisse de retraite concernée.

La Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) applique le tarif de la CNAV au 1 février 2021.

Pour rappel, le tarif CNAV est appliqué pour toute heure demandée en supplément des heures prises en charge par les caisses de retraite.

Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile : Tableau des tarifs 2020 <i>(Service prestataire)</i>	
Caisses de retraites (CNAV semaine) En vigueur au 01/02/21 pour la CNRACL	21,10 €
Caisses de retraites (CNAV D et JF) En vigueur au 01/02/21 pour la CNRACL	24,10 €
APA Semaine	19,74 €
APA D et JF	20,23 €
Mutuelles	De 21,50 à 22,00 €
MDPH (PCH, ACTP)	19,74 €
Dispositif Sortir plus et aide à domicile momentanée (Agirc, Arrco)	22,00 €
Libre	22,00 €
Libre D et JF	24,00 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le nouveau tarif de la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV) à 21,10 €/ heure tarif semaine et 24,10 €/ heure tarif dimanches et jours fériés au 1er janvier 2021,
- APPROUVE l'application du tarif CNAV au 1er février 2021 pour la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL).

D20210420 : Cotisations UNA 2021 : Union Nationale de l'Aide, des Soins et des Services aux Domiciles

✓ **Cotisation UNA nationale :**

L'union nationale se réfère à la notion d'ETP moyen annuel pour le calcul de sa cotisation.

La cotisation est calculée en fonction de l'ensemble de l'activité 2019 (aide à domicile) soit : 41,53 ETP aide à domicile. Par ailleurs, le CIAS bénéficie d'un abattement de 15 % (attribué aux SPT).

La cotisation 2020 UNA Nationale est de 1 729 €

✓ **Cotisation UNA Puy de Dôme :**

L'union départementale se réfère au volume d'activité. Le taux est 0.02645 € par unité d'activité.

La cotisation est calculée sur la base du nombre d'heures réalisées au cours de l'exercice 2019 soit :

$62\,634 \times 0.02645 = 1\,656,66 \text{ €}$.

La cotisation annuelle départementale est de 1 656,66 €.

✓ **Cotisation UNA AURA :**

L'union régionale se réfère au volume d'activité. Le taux est de 0.00655 par unité d'activité.

La cotisation est calculée sur la base du nombre d'heures réalisées au cours de l'exercice 2019 soit :

$62\,634 \times 0.00655 = 410,25 \text{ €}$.

La cotisation annuelle régionale est de 410,25 € pour l'année 2021.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la cotisation UNA nationale 2021 d'un montant de 1 729 €,
- APPROUVE la cotisation UNA départementale 2021 d'un montant de 1 656,66 €,
- APPROUVE la cotisation UNA régionale 2021 d'un montant de 410,25 €.

4 BUDGET PRINCIPAL DU CIAS ET BUDGETS ANNEXES DES SERVICES DE PORTAGE DE REPAS ET D'AIDE À DOMICILE

D20210421 : Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal du CIAS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	53 519,40	135 328,00	188 847,40
Titres de recettes émis (b)	4 562,78	65 652,65	70 215,43
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	4 562,78	65 652,65	70 215,43
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	53 519,40	135 328,00	188 847,40
Mandats émis (f)	14 949,60	126 514,99	141 464,59
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	14 949,60	126 514,99	141 464,59
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	10 386,82	60 862,34	71 249,16

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du CIAS dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'Actif, du Passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget principal du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge,
- DÉCLARE que le compte de gestion du budget principal du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge, dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D20210422 : Approbation du compte administratif 2020 du budget principal du CIAS

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Président en exercice présente le compte administratif mais il ne peut présider la séance de l'Assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2020.

Il est proposé que soit nommé Président pour le vote du compte administratif Monsieur Didier MANUBY.

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	126 514,99	G	65 652,65
	Section d'investissement	B	14 949,60	H	4 562,78
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	71 128,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	43 359,40 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	141 464,59	= G+H+I+J	184 702,83
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	126 514,99	= G+H+K	136 780,65
	Section d'investissement	= B+D+F	14 949,60	= H+J+L	47 922,18
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	141 464,59	= G+H+I+J+K+L	184 702,83

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2020 du Budget principal du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge.

D202104223 : Affectation des résultats 2020 du budget principal du CIAS

Au vu du vote du compte administratif 2020 du budget principal du CIAS, dont résultent les chiffres ci-dessous, Monsieur le Président propose au conseil d'administration de procéder à l'affectation suivante, compte tenu du solde des restes à réaliser 2020 :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	71 128,00 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	43 359,40 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2020	126 514,99€
Recettes fonctionnement 2020	65 652,65 €
Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	-60 862,34 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	71 128,00 €
Solde section de fonctionnement :	10 265,66 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020

Dépenses investissements 2020	14 949,60 €
Recettes investissements 2020	4 562,78 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budg 2020) :	-10 386,82 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	43 359,40 €
D001/inv	Solde section d'investissement : 32 972,58 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2020 : aucun RAR

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020

Rappel du solde d'exécution cumulé section investissement :	32 972,58 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
001D/inv	Besoin de financement : 32 972,58 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité de fonctionnement comme suit :

- DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00 €
--	---------------

(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2021)

2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
--	---------------

(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2021)

3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	10 265,66 €
--	--------------------

(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2021)

10 265,66 €

D202104224 : Adoption du Budget Principal du CIAS - BP 2021

CIAS COMBRILLES SIOULE ET MORGE - CIAS BUDGET PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2021

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A1	
FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	77 750,00	67 484,34
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 10 265,66
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	77 750,00	77 750,00
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	36 425,59	3 453,01
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 32 972,58
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	36 425,59	36 425,59
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	114 175,59	114 175,59

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget Principal 2021 du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge.

D202104225 : Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe portage de repas du CIAS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	71 089,74	414 233,00	485 322,74
Titres de recettes émis (b)	6 398,80	435 888,30	442 287,10
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	6 398,80	435 888,30	442 287,10
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	71 089,74	414 233,00	485 322,74
Mandats émis (f)	57 040,04	407 576,55	464 616,59
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	57 040,04	407 576,55	464 616,59
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		28 311,75	
(h - d) Déficit	50 641,24		22 329,49

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du CIAS dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'Actif, du Passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget annexe portage de repas du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge,
- o DÉCLARE que le compte de gestion du budget annexe portage de repas du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge, dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D202104226 : Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe Portage de repas du CIAS

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Président en exercice présente le compte administratif mais il ne peut présider la séance de l'Assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2020.

Il est proposé que soit nommé Président pour le vote du compte administratif Monsieur Didier MANUBY.

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations - mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	66 986,61	57 040,04	0,00	9 946,57
RECETTES	66 986,61	73 006,41	0,00	-6 019,80
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	408 213,20	407 576,55	0,00	636,65
RECETTES	408 213,20	437 177,50	0,00	-28 964,30
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	475 199,81	464 616,59	0,00	10 583,22
TOTAL GENERAL DES RECETTES	475 199,81	510 183,91	0,00	-34 984,10

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2020 du budget annexe Portage de repas du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge.

D202104227 : Affectation des résultats 2020 du budget annexe portage de repas du CIAS

Au vu du vote du compte administratif 2020 du budget principal du CIAS, dont résultent les chiffres ci-dessous, Monsieur le Président propose au conseil d'administration de procéder à l'affectation suivante, compte tenu du solde des restes à réaliser 2020 :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	1 289,20 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	13 670,70 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2020	407 576,55 €
Recettes fonctionnement 2020	435 888,30 €
Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	28 311,75 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	1 289,20 €
Solde section de fonctionnement :	29 600,95 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020

Dépenses investissements 2020	4 103,13 €
Recettes investissements 2020	6 398,80 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budgétaires) :	2 295,67 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	- €
D001/inv Solde section d'investissement :	2 295,67 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2020

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020

Rappel du solde d'exécution cumulé :	2 295,67 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	- €
001D/inv Besoin de financement :	Néant

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2021)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2021)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	29 600,95 €
<i>(à reprendre en recette ligne 002 du budget 2021)</i>	
Total affecté :	29 600,95 €

D202104228 : Adoption du budget annexe Portage de repas du CIAS - BP 2021

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES				A1
Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	282 834,20	307 410,00	307 410,00
60622	Carburants	10 800,00	9 500,00	9 500,00
60631	Fournitures d'entretien	30,00	50,00	50,00
60632	Fournitures de petit équipement	6 944,20	12 000,00	12 000,00
60636	Vêtements de travail	450,00	450,00	450,00
6064	Fournitures administratives	1 100,00	1 000,00	1 000,00
6135	Locations mobilières	23 000,00	23 500,00	23 500,00
61551	Entretien matériel roulant	150,00	200,00	200,00
6156	Maintenance	300,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	700,00	250,00	250,00
6168	Autres primes d'assurance	1 000,00	3 500,00	3 500,00
6256	Missions	50,00	50,00	50,00
6261	Frais d'affranchissement	100,00	100,00	100,00
6262	Frais de télécommunications	1 600,00	650,00	650,00
62871	Remb. frais à la collectivité de rattach	21 200,00	27 000,00	27 000,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	214 500,00	228 250,00	228 250,00
62878	Remb. frais à d'autres organismes	910,00	910,00	910,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	114 600,00	115 000,00	115 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	100,00	100,00	100,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	1 580,00	1 800,00	1 800,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	250,00	200,00	200,00
6411	Personnel titulaire	45 000,00	51 000,00	51 000,00
6413	Personnel non titulaire	36 000,00	29 100,00	29 100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	16 400,00	16 000,00	16 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	12 500,00	14 000,00	14 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	350,00	350,00	350,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00	200,00	200,00
6478	Autres charges sociales diverses	720,00	750,00	750,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	1 300,00	640,00	640,00
6541	Créances admises en non-valeur	500,00	0,00	0,00
6574	Subv. fonct. Associat*, personnes privée	800,00	640,00	640,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	100,00	500,00	500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	100,00	500,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses Imprévues	0,00	31 101,00	31 101,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES		398 834,20	454 651,00	454 651,00
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	379,00	379,00	379,00
0611	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	379,00	379,00	379,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		379,00	379,00	379,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		399 213,20	455 030,00	455 030,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

A2

Chap / Art. (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	4 495,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	4 495,00	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	293 000,00	325 000,00	325 000,00
70688	Autres prestations de services	293 000,00	325 000,00	325 000,00
74	Dotations et participations	100 000,00	100 000,00	100 000,00
74751	Participat° GFP de rattachement	100 000,00	100 000,00	100 000,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	50,00	429,05	429,05
7788	Produits exceptionnels divers	50,00	429,05	429,05
78	Reprises provisions semi-budgétaires	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		397 545,00	425 429,05	425 429,05

042	Opérat° ordre transfert entre sections (5) (6) (7)	379,00	0,00	0,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	379,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		379,00	0,00	0,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		397 924,00	425 429,05	425 429,05
---	--	-------------------	-------------------	-------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (9)	0,00
----------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (9)	29 600,95
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	455 030,00
--	-------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

B1

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	5 000,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	8 670,70	11 345,37	11 345,37
2183	Matériel de bureau et informatique	2 670,70	5 000,00	5 000,00
2184	Mobilier	2 000,00	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	4 000,00	1 345,37	1 345,37
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	13 670,70	16 345,37	16 345,37
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	13 670,70	16 345,37	16 345,37

040	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	379,00	0,00	0,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (6)	379,00	0,00	0,00
139148	Sub. transf cpte résult. Autres communes	379,00	0,00	0,00
	Charges transférées	0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	379,00	0,00	0,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	14 049,70	16 345,37	16 345,37
---	------------------	------------------	------------------

+

RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
----------------------------------	-------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 345,37
---	------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES	B2
--	-----------

Chap / Art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent ^o Invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat ^o (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat ^o et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES		0,00	0,00	0,00

021	Virement de la sect ^o de fonctionnement	0,00	0,00	0,00
040	Opérat ^o ordre transfert entre sections (5) (6)	379,00	379,00	379,00
26183	Matériel de bureau et informatique	220,00	220,00	220,00
26184	Mobilier	150,00	150,00	150,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		379,00	379,00	379,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		379,00	379,00	379,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	379,00	379,00	379,00
--	---------------	---------------	---------------

	+
RESTES A REALISER N-1 (8)	0,00
	+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (8)	15 966,37
	-
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 345,37

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe Portage de repas du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge.

D202104229 : Approbation du compte de gestion 2020 du budget annexe Aide à domicile du CIAS

44200 - CIAS AIDES MENAGERES

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	51 305,23	1 524 260,00	1 575 565,23
Titres de recette émis (b)	24 890,68	1 600 339,77	1 625 230,45
Réductions de titres (c)	0,00	67 902,37	67 902,37
Recettes nettes (d = b - c)	24 890,68	1 532 437,40	1 557 328,08
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	51 305,23	1 524 260,00	1 575 565,23
Mandats émis (f)	3 826,49	1 513 556,68	1 517 383,17
Annulations de mandats (g)	0,00	6 580,19	6 580,19
Depenses nettes (h = f - g)	3 826,49	1 506 976,49	1 510 802,98
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	21 064,19	25 460,91	46 525,10
(h - d) Déficit			

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion du CIAS dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que des états de l'Actif, du Passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

- o APPROUVE le compte de gestion 2020 du budget annexe Aide à domicile du CIAS,
- o DÉCLARE que le compte de gestion du budget annexe Aide à domicile du CIAS, dressé, pour l'exercice 2020 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

D202104230 : Approbation du compte administratif 2020 du budget annexe Aide à domicile du CIAS

En application de l'article L.2121-14 du CGCT, le Président en exercice présente le compte administratif mais il ne peut présider la séance de l'Assemblée délibérante au cours de laquelle est examiné son compte administratif, ni participer au vote.

Aussi il convient de désigner un président de séance pour le vote du compte administratif 2020.

Il est proposé que soit nommé Président pour le vote du compte administratif Monsieur Didier MANUBY.

SECTION D'INVESTISSEMENT - Vue d'ensemble

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total Réalisé
	Alloué	Réalisé	
Total	51 305.23 €	3 826.49 €	3 826.49 €
13 Subventions d'investissement	3 843.00 €	2 343.00 €	2 343.00 €
21 Immobilisations corporelles	47 462.23 €	1 483.49 €	1 483.49 €

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total Réalisé
	Alloué	Réalisé	
Total	51 305.23 €	56 648.71 €	56 648.71 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	31 758.03 €	31 758.03 €	31 758.03 €
13 Subventions d'investissement	3 843.00 €	6 616.48 €	6 616.48 €
28 Amortissements des immobilisations	15 704.20 €	18 274.20 €	18 274.20 €

SECTION D'EXPLOITATION - Vue d'ensemble

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total Réalisé
	Alloué	Réalisé	
Total	1 524 260.00 €	1 533 343.82 €	1 533 343.82 €
002 Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	906.42 €	906.42 €	906.42 €
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	1 208 825.37 €	1 209 963.45 €	1 209 963.45 €
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	312 536.85 €	316 149.26 €	316 149.26 €
019 Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	3 991.38 €	6 324.69 €	6 324.69 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2020 du budget annexe Aide à domicile du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge.

D202104231 : Affectation des résultats 2020 du budget annexe Aide à domicile du CIAS

Au vu du vote du compte administratif 2020 du budget principal du CIAS, dont résultent les chiffres ci-dessous, Monsieur le Président propose au conseil d'administration de procéder à l'affectation suivante, compte tenu du solde des restes à réaliser 2020 :

Pour mémoire :

Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	906,42 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020):	31 758,03 €

Résultat de fonctionnement à affecter

Dépenses fonctionnement 2020	1 506 976,49 €
Recettes fonctionnement 2020	1 532 437,40 €
Résultat de l'exercice 2020 (recettes budgétaires moins dépenses budgétaires) :	25 460,91 €
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (ligne 002 du budget 2020) :	906,42 €
Solde section de fonctionnement :	26 367,33 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2020

Dépenses investissements 2020	3 826,49 €
Recettes investissements 2020	24 890,68 €
Solde d'exécution de l'exercice (recettes budg moins dépenses budgétaires):	21 064,19 €
Résultat d'investissement antérieur reporté (ligne 001 du budget 2020) :	31 758,03 €
D001/inv Solde section d'investissement :	52 822,22 €

Restes à réaliser au 31 décembre 2020

Sur dépenses d'investissement :	0,00 €
Sur recettes d'investissement :	0,00 €
Solde net des restes à réaliser :	0,00 €

Besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2020

Rappel du solde d'exécution cumulé section investissement :	52 822,22 €
Rappel du solde net des restes à réaliser :	0,00 €
001D/inv Besoin de financement :	Néant

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DÉCIDE d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2021)</i>	
2) Affectation complémentaire en réserves :	0,00 €
<i>(à reprendre en recette budgétaire au compte 1068 de l'exercice 2021)</i>	
3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé :	26 367,33 €
<i>(à reprendre en dépenses ligne 002 du budget 2021)</i>	
	26 367,33 €

D202104232 : Adoption du budget annexe Aide à domicile du CIAS – BP 2021

SECTION D'EXPLOITATION - Vue d'ensemble

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	1 560 800.00 €	1 560 800.00 €	1 560 800.00 €
011 Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	119 990.00 €	119 990.00 €	119 990.00 €
012 Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 326 000.00 €	1 326 000.00 €	1 326 000.00 €
016 Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	114 810.00 €	114 810.00 €	114 810.00 €

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	1 560 800.00 €	1 560 800.00 €	1 560 800.00 €
002 Résultat d'exécution de la section d'exploitation reporté	26 367.33 €	26 367.33 €	26 367.33 €
017 Groupe 1 : Produits de la tarification	1 259 900.00 €	1 259 900.00 €	1 259 900.00 €
018 Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	268 831.67 €	268 831.67 €	268 831.67 €
019 Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	5 701.00 €	5 701.00 €	5 701.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT - Vue d'ensemble

Dépenses

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	77 134.44 €	77 134.44 €	77 134.44 €
13 Subventions d'investissement	5 651.00 €	5 651.00 €	5 651.00 €
21 Immobilisations corporelles	71 483.44 €	71 483.44 €	71 483.44 €

Recettes

INTITULÉS	Non Ventilé		Total
	Proposé	Alloué	Alloué
Total	77 134.44 €	77 134.44 €	77 134.44 €
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	52 822.22 €	52 822.22 €	52 822.22 €
10 Dotations, fonds divers et réserves	6 387.66 €	6 387.66 €	6 387.66 €
28 Amortissements des immobilisations	17 924.56 €	17 924.56 €	17 924.56 €

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'administration, à l'unanimité :

- ADOPTE le Budget annexe Aide à domicile du CIAS de Combrailles, Sioule et Morge.

➤ **Bilan des subventions aux budgets du CIAS par le budget général de la communauté de communes :**

✓ Subvention d'exploitation :

	BP2020	BP 2021	Différence BP 2021 / BP 2020
CIAS BUDGET GENERAL	64 200 €	67 484 €	3 284 €
CIAS PORTAGE DE REPAS	100 000 €	100 000 €	0 €
CIAS SERVICE AIDE A DOMICILE	128 740 €	137 254 €	8 514 €
CIAS EHPAD LES ORCHIS	37 000 €	37 000 €	0 €
TOTAL	329 940 €	341 738 €	11 798 €

✓ Subvention d'exploitation exceptionnelle :

	BP2020	BP 2021	Différence BP 2021 / BP 2020
CIAS SERVICE AIDE A DOMICILE Subvention exceptionnelle	0 €	7 046 €	7 046 €

D202104233 : Demande d'aide financière exceptionnelle pour l'achat d'un dispositif de motorisation

La famille S domiciliée à Charbonnières les vieilles est accompagnée par une assistante sociale du Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile (SESSAD) APF France Handicap, pour la recherche de financement concernant une aide technique préconisée pour leur fille de 8 ans.

Une demande d'aide financière a été déposée auprès du CIAS concernant l'achat d'un dispositif de motorisation (pour fauteuil roulant manuel) adapté à la situation de handicap de l'enfant.

Motif de l'achat de ce dispositif :

Avis médical médecin et ergothérapeute du SEESAD. La famille a effectué un essai du dispositif de propulsion sur le fauteuil manuel actuel qui a été concluant. Elle s'est très vite adaptée au système de joystick et à l'autonomie qu'il lui apporte. Les parents ont apprécié la facilité d'utilisation et la légèreté de ce système.

Des financements ont déjà été demandés auprès de plusieurs organismes concernant le fauteuil roulant et un siège auto adapté.

Le plan de financement est le suivant :

Coût Initial : 5 480 €

Aide légale :

- Remboursement sécurité sociale : 2 187.03 €
- Remboursement Mutuelle (légal) : 1 093,52 €
- Demande d'aide MDPH, PCH, AT : 0 €

Aide extra légale :

- CPAM, CAF, CCAS Charbonnières les vieilles : ont déjà financé une autre aide technique dernièrement,
- CIAS : en attente : pas de montant précis demandé à l'appréciation du CIAS,
- Fonds de compensation du handicap et les bouchons 63 : sollicitable en dernier lieu.

Soit un total d'aide à ce jour de **3 280,55 € et un reste à charge de 2 199,45 €.**

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE une aide financière exceptionnelle du CIAS concernant l'achat d'un dispositif de motorisation pour un enfant en situation de handicap domicilié à CHARBONNIÈRES LES VIEILLES,
- VALIDE la somme d'un montant de 1 000 €.

➤ **Insertion : Elaboration du Pacte Territorial d'Insertion et de Retour à l'Emploi (PTI-RE)**

▲ Rapporteur : Le Vice-Président

Pour rappel : le Programme Départemental d'Insertion et de Retour à l'Emploi (PDI-RE) a été validé pour une durée de 3 ans : 2020-2023. L'objectif du PDI-RE est une reprise durable de l'activité avec un véritable parcours d'accompagnement dans une dynamique partenariale et territoriale.

Le PDI-RE porte les orientations du département pour les années à venir.

Il en ressort 4 axes :

- Axe 1 : Mettre l'emploi au cœur de la politique d'insertion,
- Axe 2 : Garantie à chacun un accompagnement adapté et agile,
- Axe 3 : Partager les enjeux et s'engager dans une gouvernance concertée de l'insertion,
- Axe 4 : Impulser une nouvelle dynamique territoriale.

Le programme Départemental d'Insertion et de retour à l'emploi (PDI-RE) représente le cadre, les orientations, les enjeux départementaux et territoriaux. Il a pour outil le pacte territorial d'insertion (PTI).

Le Conseil Départemental du Puy de Dôme met en place un PTI-RE pour chaque direction territoriale des solidarités (DTS) soit quatre PTI dans notre département afin de regrouper les priorités, les actions, les besoins spécifiques de chaque territoire. De plus, un Pacte transversale d'Insertion sera créé afin de regrouper les actions ne pouvant être territorialisées et ne pouvant être gérées qu'à l'échelle départementale.

Le PTI-RE a pour objectif de coordonner les différents acteurs de l'insertion pour proposer sur le territoire des actions cohérentes et complémentaires.

Chaque Direction en charge d'un PTI pilote des instances de travail associant tous les acteurs pour une réponse au plus près des territoires, de leurs spécificités et de leurs habitants :

- Les EPCI du territoire,
- Les partenaires institutionnels
- Les acteurs locaux de l'insertion
- Les acteurs économiques
- Les bénéficiaires

Ces pactes fixent les engagements de chacun sur des actions portées ensemble.

Le Département propose à tous ses partenaires de construire ensemble les éléments qui permettront de construire pour chaque bénéficiaire, et avec lui, un parcours d'insertion qui lui soit adapté et lui donne les meilleures chances d'un retour vers l'activité professionnelle durable.

4 phases pour l'élaboration du PTI de la DTS de Riom, Combrailles :

- **Phase 1 :**
 - Ateliers thématique au niveau de la DTS (travailleurs sociaux) avec trois ateliers qui ressortent : l'accompagnement, l'emploi et le parcours d'insertion,
 - Rencontre des EPCI pour présentation de la démarche (Le 26 Mars pour le CIAS),
 - Rencontre des autres partenaires : Pôle emploi, mission locale...,
 - Comité Opérationnel Technique : afin de définir les pistes d'actions : le 24 Mars,
 - COPIL le 2 avril : afin de valider les pistes d'actions : participants : représentant d'EPCI, techniciens, conseillers départementaux ...,
- **Phase 2 :**
 - Ateliers territoriaux sur chaque EPCI avec les différents partenaires : propositions d'actions et d'expérimentations : le 29 avril,
 - Comité Opérationnel Technique : formalise les propositions : le 6 mai,
 - COPIL : valide les propositions : le 3 juin.
- **Phase 3 :**
 - Finalisation du PTI-RE avec données chiffrées du territoire et analyse, déclinaison de la démarche d'élaboration par la DTS.
- **Phase 4 :**
 - Validation par l'assemblée départementale : signature des PTI : septembre 2021.

5 QUESTIONS DIVERSES

- **Date et lieu de la prochaine réunion** : le jeudi 01 Juillet 2021 à Saint Georges de Mons.

Tous les points inscrits à l'ordre du jour ayant été délibérés, Monsieur le Président lève la séance à 21h30.

Liste des délibérations du Jeudi 15 avril 2021

D20210401 :	ADHESION A LA MISSION FACULTATIVE D'ACCOMPAGNEMENT A LA GESTION DES SITUATIONS D'INAPTITUDES PHYSIQUE DES AGENTS PROPOSEE PAR LE CDG 63	2
D20210402 :	REGULARISATION RETROACTIVE A LA SUITE DE L'AVIS DU COMITE MEDICAL POUR UN AGENT DU SAAD	4
D20210403 :	EVOLUTION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU CIAS	5
D20210404 :	DEMANDES DE SUBVENTION DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL) 2021. RECONSTRUCTION - EXTENSION EHPAD INTERCOMMUNAL SITUE AUX ANCIZES-COMPS	9
D20210405 :	DEMANDES DE SUBVENTION CNSA 2021. RECONSTRUCTION - EXTENSION EHPAD INTERCOMMUNAL SITUE AUX ANCIZES-COMPS	12
D20210406 :	DEMANDES DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES RECONSTRUCTION - EXTENSION EHPAD INTERCOMMUNAL SITUE AUX ANCIZES-COMPS	14
D20210407 :	DEMANDES DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU MINISTERE DE LA SANTE RECONSTRUCTION - EXTENSION EHPAD INTERCOMMUNAL SITUE AUX ANCIZES-COMPS	16
D20210408 :	CONVENTION DE GARDIENNAGE - MISE A DISPOSITION POUR TRAVAUX, USAGE COMMUNAL, GESTION LOCATIVE ET USAGE PAR DES TIERS. PROJET DE CONSTRUCTION-EXTENSION DE L'EHPAD INTERCOMMUNAL SITUE AUX ANCIZES-COMPS	19
D20210409 :	RECOURS A L'EMPRUNT (PRET RELAIS ET PLS) ET DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET ANNEXE "EHPAD LES ANCIZES"	20
D20210410 :	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE DE L'EHPAD DES ANCIZES	21
D20210411 :	APPROBATION DE L'ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES (ERRD) 2020 EHPAD DES ANCIZES	22
D20210412 :	AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - EHPAD LES ANCIZES	24
D20210413 :	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - EHPAD « LE MONTEL » A MANZAT	25
D20210414 :	APPROBATION DE L'ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES (ERRD) 2020 EHPAD « LE MONTEL » A MANZAT	26
D20210415 :	AFFECTATION DES RESULTATS 2020 - EHPAD « LE MONTEL » A MANZAT	28
D20210416 :	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 - EHPAD « LES ORCHIS » A COMBRONDE	29
D20210417 :	APPROBATION DE L'ETAT REALISE DES RECETTES ET DES DEPENSES (ERRD) 2020 EHPAD « LES ORCHIS » A COMBRONDE	31
D20210418 :	AFFECTATION DES RESULTATS CUMULES 2020 - EHPAD « LES ORCHIS » A COMBRONDE	33
D20210419 :	EVOLUTION DE LA TARIFICATION DES CAISSES DE RETRAITE	37
D20210420 :	COTISATIONS UNA 2021 : UNION NATIONALE DE L'AIDE, DES SOINS ET DES SERVICES AUX DOMICILES	38
D20210421 :	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DU CIAS	39
D20210422 :	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DU CIAS	40
D202104223 :	AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DU CIAS	41
D202104224 :	ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL DU CIAS - BP 2021	42
D202104225 :	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS DU CIAS	43
D202104226 :	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS DU CIAS	44
D202104227 :	AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS DU CIAS	45
D202104228 :	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS DU CIAS - BP 2021	46
D202104229 :	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE DU CIAS	50
D202104230 :	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE DU CIAS ..	51
D202104231 :	AFFECTATION DES RESULTATS 2020 DU BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE DU CIAS	52
D202104232 :	ADOPTION DU BUDGET ANNEXE AIDE A DOMICILE DU CIAS – BP 2021	53
D202104233 :	DEMANDE D'AIDE FINANCIERE EXCEPTIONNELLE POUR L'ACHAT D'UN DISPOSITIF DE MOTORISATION	56

Signatures des membres présents au conseil d'administration du
Jeudi 15 avril 2021

Le Président, M. GUILLOT Sébastien	La Secrétaire de séance, Mme Julie CLEMENT
---------------------------------------	---

Les membres du conseil d'administration :

Membres Elus

BOULEAU Bernard Blot l'Eglise a donné procuration à Mme PIEUCHOT-MONNET Chantal	CAUDRELIER-PEYNET Valérie Loubeyrat	CHAMPOUX Nathalie Charbonnières-les-Vieilles
CHARBONNEL Pascal Teilhède a donné procuration à M. MANUBY Didier	DA SILVA Sidonio Saint Angel	DOSTREVIE Corinne Manzat
FABRE Jean Louis Davayat	LEFOUR Maryse Saint Georges de Mons	MANUBY Didier Les Ancizes-Comps
MARTIN Roland Prompsat	MUSELIER Jean-Pierre Saint Myon	PERRET Delphine Combronde
PERRIN Julien Saint Georges de Mons	PIEUCHOT-MONNET Chantal Saint Pardoux	RAFFIER Christian Saint Quintin Du Sioule
VIALANEIX Michèle Combronde absente		

Membres Nommés

AUBIGNAT Michel Saint Rémy de Blot	BLANC Mireille Blot l'Eglise	CHABRIER Laetitia Lisseuil
CLEMENT Julie Champs Secrétaire de séance	DELVINCOURT Béatrice Yssac-la-Tourette	DERIGON Dominique Vitrac
DURANTEL Sylvie Saint Gal sur Sioule	ECLACHE Valérie Châteauneuf-les-Bains	GRANET Séverine Gimeaux
GUEYTON Christiane Jozerand	LAMAISON Marie-Hélène Yssac-la-Tourette	LEYMARIE Josette Saint-Hilaire-la-Croix
MAHIEU Catherine Pouzol absente	MATHEY Françoise-Paule Montcel	NONY Marie-Anne Beauregard-Vendon absente
RAYNAUD Isabelle Queuille		